

Le 5/01/17

**Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés  
et des professeurs d'EPS**

**Promotion 2017**

Référence : BO n° 47 du 22/12/2016

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)  
Amandine MONTI (04.90.27.76.44)

**A l'attention des enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 47 du 22 décembre 2016 relatif à l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude.

Les inscriptions se font par le biais d'un dossier « papier » téléchargeable via Siap (serveur ouvert du 3 au 27 janvier 2017).

Le dossier dûment complété accompagné des pièces justificatives devra être transmis à l'IEN de circonscription pour le **lundi 30 janvier 2017**, délai de rigueur.

Vous voudrez bien avertir le service du pôle 1<sup>er</sup> degré par mail de votre candidature à l'adresse suivante : [pole.1d84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.1d84@ac-aix-marseille.fr)

L'IEN fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1<sup>er</sup> degré - pour le **vendredi 3 février 2017**.

*\* Les enseignants qui choisissent de postuler à la fois à l'inscription sur une liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés ou au corps des professeurs d'EPS, et au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants du second degré devront l'indiquer dans leur dossier de candidature à la liste d'aptitude.*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1<sup>er</sup> degré.